

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....11

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 3

Nombre de Délégués
votant.....20

L'an deux mille vingt-six et le 30 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du MIN à Cavaillon sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, DAUDET Gérard, FRANCESCHI Rémy, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, VOLLAIRE Olivier

Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléants : **MM. MAUREL Frédéric, PALERMINI Thierry, VILHON Patrick**

Absents excusés : **MM. AURIOL Michel, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, COPETE Paul, FONTANARAVA Eric, GIRAUD Daniel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice et Mmes GREGOIRE Sylvie, BARANDON Brigitte**

N°26-18

Pouvoirs :

- **M. BATOUX Philippe** donne pouvoir à **M. DAUDET Gérard**
- **M. LOVISOLO Jean-François** donne pouvoir à **Mme MAUGAN CURNIER Séverine**
- **M. BEAUMONT Alain** donne pouvoir à **M. AIMADIEU Franck**
- **M. ROUX Philippe** donne pouvoir à **M. GRYNKORN Serge**
- **M. VARAIRE Patrice** donne pouvoir à **M. BOMBA Blaise**
- **M. COPETE Paul** donne pouvoir à **M. FRANCESCHI Rémy**

Secrétaire de Séance : **M. Philippe GUILLOT**

OBJET : ÉLECTION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT SIEGEANT EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT D'ACHAT PERMANENT ENTRE LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE RÉFLEXION SUR LES DÉCHETS DU BASSIN RHODANIEN

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1414-3, II du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les statuts du SIECEUTOM et l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°20-01 du 11 février 2020 relative à l'adhésion du SIECEUTOM à l'association de réflexion sur les déchets ménagers et assimilés du bassin vacluso-rhodanien ;

Vu la délibération n°22-15 du 23 mars 2022, portant adhésion du SIECEUTOM au groupement d'achat permanent entre les membres de l'association de réflexion sur les déchets du bassin rhodanien, permettant de participer aux achats groupés lancés entre les membres de cette association, pour répondre à leurs besoins relatifs à la gestion des déchets, à travers un dispositif « à la carte » ;

Vu la délibération n°26-16 du 30 juin 2026, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente du SIECEUTOM ;

Considérant l'intérêt pour les acheteurs publics de se grouper pour répondre à leurs besoins communs en matière d'achats, tant d'un point de vue économique que technique, afin

- d'être plus attractifs auprès des fournisseurs
- de renforcer la position de l'acheteur dans la relation commerciale,
- d'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats,
- de mutualiser la procédure de mise en concurrence
- de donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement,
- de faire bénéficier tous les membres du groupement des connaissances techniques de services spécialisés, chargés de coordonner la procédure de mise en concurrence ;

Considérant la constitution du groupement d'achat permanent entre les membres de l'association de réflexion sur les déchets du bassin rhodanien ;

Considérant qu'il faut élire le représentant du SIECEUTOM qui sera désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement permanent, étant précisé qu'il devra être préalablement membre de la CAO du SIECEUTOM,

Considérant qu'il faut également élire un membre suppléant, selon les mêmes conditions ;

Considérant les candidatures suivantes :

- Représentant titulaire du SIECEUTOM au sein de la CAO du Groupement d'Achat Permanent ;

⇒ **M. Gérard DAUDET**

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

- Représentant suppléant du SIECEUTOM au sein de la CAO du Groupement d'Achat Permanent :

⇒ **M. Philippe BATOUX**

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport du Président

Après en avoir délibéré et au regard du résultat de l'élection

DÉCLARE élu M. Gérard DAUDET en qualité de représentant titulaire du SIECEUTOM au sein de la commission d'appel d'Offres du Groupement d'Achat Permanent de l'Association de réflexion sur les déchets du bassin rhodanien.

DÉCLARE élu M. Philippe BATOUX en qualité de représentant suppléant du SIECEUTOM au sein de la commission d'appel d'Offres du Groupement d'Achat Permanent de l'Association de réflexion sur les déchets du bassin rhodanien.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

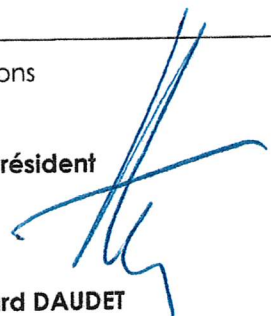
Le Secrétaire de séance,



M. Philippe GUILLOT



Le Président



Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2026**

Et de sa publication le : **03 AOUT 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20260630-DEL26_18-DE